

DECRET N° 2020/2594 CAB/PM DU 19 JUN 2020  
 PORTANT CREATION D'UN CENTRE PUBLIC D'INFORMATION ET  
 D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;  
 VU la loi n° 2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun ;  
 VU la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
 VU la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 (bis) du 04 août 1995 ;  
 VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 VU le décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;  
 VU le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 VU le décret n° 2020/2591 /PM du 19 JUN 2020 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des centres d'information et d'orientation professionnelles,

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est créé, à compter de la date de signature du présent décret, le centre public d'information et d'orientation professionnelles ci-après :

**REGION DE L'EXTREME-NORD****DEPARTEMENT DU DIAMARE**

Centre d'Information et d'Orientation Professionnelles de Maroua	Arrondissement de Maroua 1 <sup>er</sup>
--	--

**ARTICLE 2.-** L'ouverture effective du Centre cité à l'article 1 ci-dessus se fera par décision du Ministre chargé de la formation professionnelle.

**ARTICLE 3.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais-/-

Yaoundé, le 19 JUN 2020

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT,

